
Tissus, tapis et linge de maison (commerce de gros)

IDCC 1761

[Par arrêté portant fusion de champs conventionnels du 27 juillet 2018 (JO, 7 août), la CCN est

rattachée à la CCN des commerces de gros. Ainsi, le champ d'application professionnel et territorial de la CCN est désormais inclus dans celui de la CCN «Commerces de gros», dite CCN de rattachement, et les dispositions en vigueur de la CCN sont rattachées à la convention de rattachement.]

